

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANTONIN, TENUE LE MERCREDI 13 JUIN 2012, À 19 HEURES, AU CENTRE RÉJEAN-MALENFANT SITUÉ AU 305 RUE PRINCIPALE, SAINT-ANTONIN, SALLE B, LIEU ORDINAIRE DES SÉANCES DE CE CONSEIL ET CONVOQUÉE SELON LA LOI PAR AVIS ÉCRITS DÉLIVRÉS À CHACUN DES ÉLUS.**

SONT PRÉSENTS :

LE MAIRE :	RÉAL	THIBAULT
LES CONSEILLERS :	MICHEL	NADEAU
	DENIS	TARDIF
	JEAN-ROCH	BOUCHER
	DENIS	FORTIN
	EUGÈNE	LAROCHELLE
EST ABSENTE		
LA CONSEILLÈRE :	ANNE-MARIE	DIONNE

TOUS MEMBRES DU CONSEIL ET FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE MAIRE.

=====

**2012-06-194 OUVERTURE DE LA SEANCE**

La séance débute à 19 heures. Le maire Réal Thibault préside la séance, et la directrice générale et secrétaire-trésorière Louisiane Dubé rédige le procès-verbal.

**2012-06-195 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Lecture est faite de l'ordre du jour. Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**2012-06-196 PÉRIODE DE QUESTIONS**

➔ Aucune question

**2012-06-197 ADOPTION DU RÈGLEMENT 680-12**

Une copie du règlement 680-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Denis Tardif, appuyé par Michel Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 680-12 concernant la hauteur maximale des haies situées dans les cours avant.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

**2012-06-198 ADOPTION DU RÈGLEMENT 681-12**

Une copie du règlement 681-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Denis Fortin, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 681-12 concernant l'ajout de la zone 21-1 AF à une partie de la zone 21 AF.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

**2012-06-199 ADOPTION DU RÈGLEMENT 683-12**

Une copie du règlement 683-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Michel Nadeau, appuyé par Jean-Roch Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 683-12 concernant le coefficient de la superficie au sol des bâtiments situés dans la zone 39-CH.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

**2012-06-200 ADOPTION DU RÈGLEMENT 684-12**

Une copie du règlement 684-12 est remise aux membres du conseil.

Il est proposé par Michel Nadeau, appuyé par Denis Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 684-12 concernant la longueur maximale des rues en forme de cul-de-sac dans les zones agro-forestières.

Le règlement est rédigé à la fin du présent procès-verbal et aux livres des règlements.

**2012-06-201 ACCEPTATION DU PROJET D'ACQUISITION BOIS-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** les terrains du développement Bois-Joli ne sont pas tous cadastrés;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice de l'urbanisme et de l'environnement peut émettre des permis de construction seulement et uniquement pour les terrains qui ont fait l'objet d'une opération cadastrale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur, qui est « Transport L.J.P. Inc. », doit signer une entente relative à des travaux municipaux avant que la municipalité ne prenne possession des rues qui font partie du développement;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Eugène Larochelle, appuyé par Denis Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Antonin mandate la notaire Sandra Thériault pour exécuter le contrat de cession de la rue faisant partie de la première phase du développement Bois-Joli.

**QUE** la municipalité de Saint-Antonin demande au promoteur M. Pelletier de faire cession des rues cadastrées numéro 42-5, 41A-4, 41A-6, 42-6 et 42-7 de la phase 1.

**QUE** le maire, monsieur Réal Thibault et la directrice générale, Louisiane Dubé soient autorisés à signer le contrat de cession.

**2012-06-202**    **DISCUSSION EMPLOYÉ**

Remise à la plénière

**2012-06-203**    **DISCUSSION SUR LA RÉGIE KAMLOUP**

Remise à la plénière

**2012-06-204**    **PÉRIODE DE QUESTIONS**

➔ Aucune question.

**2012-06-205**    **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Le conseiller Eugène Larochelle propose la clôture de la séance. La séance est close à 20 heures.

**Adopté à Saint-Antonin,  
Ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juin 2012**

---

**RÉAL THIBAULT,  
MAIRE**

---

**Louisiane Dubé,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière**